



Changement de statut étudiant vers salarié

Par Visiteur

Bonjour,

je suis étudiant marocain. je suis en france depuis octobre 2009. j'ai obtenu un master en informatique (spécialité erp) en fevrier 2011 (d'une école privée qui n'a pas d'équivalence avec le titre public, mais j'ai obtenu au cours de mon précédent séjour en france entre 2002 et 2007 deux diplômes d'ingénieur en informatique).

j'ai deux années d'expérience obtenues au maroc. et je souhaite demander un changement de statut vers salarié. je souhaite savoir si on risque de me demander une preuve de cotisations sociales au maroc (pour vérifier que j'ai bien travaillé au maroc). je peux avoir une attestation de travail de mon employeur, mais je n'ai pas été déclaré, il ne m'est pas possible d'avoir une preuve de cotisations sociales au maroc.

si on risque de me demander un tel document, je pense que la meilleur solution et de changer mon cv (que je donne à la préfecture) et de ne pas indiquer sur mon cv mon travail au maroc.

sinon, mon emploi ne correspond pas à mon dernier diplôme mais à mon ancien diplôme obtenu en 2006 en france et à mon expérience de 2 années de travail au maroc. est ce que cela pourrait poser un problème pour le changement de statut. si oui, je peux chercher un travail qui correspond à mon dernier diplôme.

enfin, est ce que le fait d'être en france que depuis octobre 2009 diminue les chances d'obtenir le changement de statut ? si tel est le cas, est ce que mon précédent séjour en france ne compte pas ?

merci pour votre réponse.

cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

j'ai deux années d'expérience obtenues au maroc. et je souhaite demander un changement de statut vers salarié. je souhaite savoir si on risque de me demander une preuve de cotisations sociales au maroc (pour vérifier que j'ai bien travaillé au maroc). je peux avoir une attestation de travail de mon employeur, mais je n'ai pas été déclaré, il ne m'est pas possible d'avoir une preuve de cotisations sociales au maroc.

si on risque de me demander un tel document, je pense que la meilleur solution et de changer mon cv (que je donne à la préfecture) et de ne pas indiquer sur mon cv mon travail au maroc.

Le changement de statut ne prend pas en compte les éventuelles expériences professionnelles que vous avez pu acquérir. De ce fait je ne pense pas que l'on vous demande des preuves de cet emploi. Toutefois il ne serait peut être pas très judicieux de le faire figurer sur votre CV car il démontre que vous avez tout à fait la possibilité de trouver un emploi dans votre pays d'origine et que de ce fait nul besoin de vous autoriser à résider en France.

sinon, mon emploi ne correspond pas à mon dernier diplôme mais à mon ancien diplôme obtenu en 2006 en france et à mon expérience de 2 années de travail au maroc. est ce que cela pourrait poser un problème pour le changement de statut. si oui, je peux chercher un travail qui correspond à mon dernier diplôme.

Le problème est double. Tout d'abord étant donné que votre diplôme n'est pas un diplôme national il ne sera pas considéré comme équivalent à un master et de ce fait la situation de l'emploi risque de vous être opposable.

Ensuite étant donné que l'emploi pour lequel vous candidatez ne correspond pas au diplôme obtenu, je crains fort que votre demande soit rejetée. En effet si vous faites valoir votre précédent diplôme dans ce cas votre demande s'apparente davantage à une demande de titre de séjour salarié qu'à une demande de changement de statut. Ceci étant je ne peux préjuger de la décision de l'administration.

Cordialement